

G2019-06-16

Le Président,

CONSEIL  
PRÉVENTION  
CONCOURS  
CARRIÈRES  
EMPLOI

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu les listes des candidats admis aux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 11/06/2019.

**ARRETE**

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
Mairie de Méteren	DAUSCHY	THIBAUT	Nathalie

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Fait à Lille, le 11 JUIN 2019

Le Président,



Marc GODEFROY  
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.